

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2006 DE L'ARPS

Faire respecter le Cahier des Charges, c'est faire respecter le Lotissement

L'Association ne chôme pas ! En un an, ses administrateurs se sont réunis dix fois, soit en conseil, soit en bureau. Sans doute ont-ils du cœur à l'ouvrage. Mais cette activité a aussi une bonne raison : l'actualité qui assaille notre lotissement et qu'aucun de ses habitants ne doit ignorer. Pour certaines actions positives, tout le monde ne demande qu'à retrousser ses manches ; pour les autres, on s'en passerait bien, devait préciser Nicole Dutheil en présentant le rapport moral de l'Arps le vendredi 24 novembre à l'ancienne mairie de Sceaux. A commencer par les affaires judiciaires contre les contrevenants au Cahier des Charges en matière immobilière. Elles sont un combat permanent contre la vilenie, l'affairisme et le laisser-faire. Mais l'Association ne baisse pas les bras ! Au 19, rue Paul-Couderc, la procédure administrative est maintenant close, tandis que la cour d'appel de Versailles nous a donné raison en début d'année. Les juges du fond ont ordonné la démolition et, au passage, ont confirmé l'article 17 de notre cahier des charges interdisant de la façon la plus limpide toute habitation collective sur le domaine du lotissement. Au 23, rue Franklin-Roosevelt, la victoire est totale ! Le tribunal administratif et la cour d'appel ont donné raison à l'Arps : le permis de construire a été annulé et nous étudions les suites à donner. Notamment la possibilité de demander la démolition. Sans désarmer, d'autres spécimens insistent avec l'acharnement qui anime les mauvaises actions. C'est ainsi qu'au 19, rue Jean-Racine, un pavillon a été racheté par un petit promoteur dans l'intention de le morceler en trois appartements. Le préfet a été prévenu, la mairie de Sceaux également et les travaux se sont arrêtés... jusqu'à ce que le permis de construire soit accordé ! Inutile de dire que nous allons devant le tribunal administratif de Versailles pour agir. Une fois encore, le Cahier des Charges doit être défendu ; même s'il est navrant de constater que l'exemple ne suffit pas. Qu'importe, d'ailleurs : notre détermination reste entière et, à l'amiable ou devant le juge, nous sommes toujours résolus à agir. D'autant plus que les récents succès enregistrés devant la justice nous montrent la voie à suivre. "La prévention est aussi un domaine à explorer, a souligné la présidente. Nous ne le négligeons pas, d'ailleurs. Une lettre rappelant l'obligation de mentionner le cahier des charges du lotissement dans tout acte de vente a été envoyée aux notaires et aux agents

immobiliers. Il s'agit de les sensibiliser à cette obligation qui les touche aussi bien que leurs clients. C'est à ce prix que notre lotissement pourra continuer à exister."

Cet endroit magnifique où les Riverains ont choisi de vivre est l'objet d'agressions perpétuelles. La circulation est ainsi devenue une question brûlante : les camions empruntent de plus en plus souvent les avenues Le-Nôtre et Le-Brun, causant une source nouvelle de troubles et de dangers. Le conseil général et les maires de Sceaux et d'Antony se sont engagés sur la mise en place d'une "zone 30" couvrant l'ensemble du lotissement. Le maire d'Antony a proposé des réunions rue par rue, celui de Sceaux projette de limiter les accès du côté de l'Allée d'Honneur cependant qu'un marquage au sol du stationnement créant un gymkhana a été évoqué - ce sur quoi les Riverains sont plutôt opposés.

Ensemble, l'étude de ces mesures va en tous cas dans le sens d'une réduction des nuisances. Celles-ci ont malheureusement été augmentées par la récente invention du Paladin. La communauté de commune ayant, sans concertation aucune, mis en service une ligne 12 au début de l'année, une pétition traduisant le courroux des riverains a été lancée par l'Association, recueillant une centaine de signatures. Nous leur avons écrit, nous le leur avons dit ; mais nous attendons toujours une explication de la part des élus responsables de cette énormité. A tout le moins, l'ouverture d'un dialogue sur ce moyen de transport bruyant et toujours "rigoureusement vide", a noté Nicole Dutheil.

Et puis, bien sûr, il y a les grands projets hors lotissement. La construction, sur 2 ha du Stade de l'US Métro, d'immeubles de 28 m de haut tout le long de la nationale 20 sous forme de logements locatifs ou en accession à la propriété. La fin de la construction des bureaux de la Croix-de-Berny approchant et le TransVal de Mame se profilant à l'horizon, la municipalité d'Antony étudie naturellement la transformation du plan d'occupation des sols (Pos) en plan local urbain (Plu). Une modification sur laquelle il faudra être vigilant. Si le texte prévu ne recèle pas de mauvaise surprise, il oublie cependant de mentionner le cahier des charges de notre Lotissement. Il est évidemment indispensable qu'il y figure, tout comme il est inscrit dans le Pos. L'enquête publique démarre le 15 janvier : tous les Riverains sont vivement encouragés à s'y rendre et à donner leur avis.

A.B.

HALTE AUX HORS-LA-LOI !

L'Association des Riverains du Parc de Sceaux, votre Association, tire la sonnette d'alarme et en appelle à tous les riverains, chacun d'entre eux, les anciens et les nouveaux, à s'astreindre à respecter le Cahier des Charges qui, faut-il le rappeler, est un document de droit public.

Encore une affaire du "19" mais cette fois-ci avenue Jean-Racine : un promoteur, mais néanmoins propriétaire et donc riverain, a la prétention de transformer une maison unifamiliale en copropriété de trois logements ! Il tire sur toutes les ficelles que le détournement de la loi permet. Heureusement l'Arps, mise au courant par les voisins indignés, a réagi. Ce projet est insupportable : comment imaginer que nous, je veux dire nous tous, les habitants du Lotissement, le laisserons agir sans réagir ? Comment penser un instant qu'il accomplirait son forfait en toute impunité ?

Il serait certes plus agréable qu'au lieu de traduire régulièrement quelque scandale immobilier, ce journal ne soit que le reflet de la vie passée, présente ou future de notre quartier, avec ses joies et ses peines. Mais ainsi va la vie et la nature humaine... Et je profite de l'occasion pour rappeler à toutes et à tous que nous attendons de vous des nouvelles qui viendraient à votre connaissance. Quelques mots, un petit texte, une illustration à partager avec vos voisins et qui changent tout dans les rapports avec les autres. "Le Riverain" que vous avez entre les mains est d'abord Votre Journal. A vos plumes !

Nicole Dutheil



Quand le Paladin emprunte un parcours concédé à la RATP, il paye. Coût total et inutile : 400 000 € par an !

LE PALADIN : UN JOUJOU À 2,5 MILLIONS D'EUROS !

Deux millions cinq cent mille euros : plus de 16 millions de francs ! Telle est la somme astronomique que coûte annuellement aux contribuables la ligne 12 du Paladin mise en service au mois de janvier 2006. En prime, cet instrument de torture qui casse les oreilles des Riverains de 6h30 à 9h30 est d'une inutilité remarquable. Toujours vide, ou peu s'en faut, il crache une fumée aussi noire que le destin qui le conduit on ne sait où, on ne sait pourquoi, ni pour qui. Les seuls tronçons de son parcours plus que sinueux où il fait quelque peu recette sont ceux qu'il emprunte aux bus de la RATP. Et c'est alors qu'il paye pour ce trajet où il entre en concurrence avec la concession de la Régie. Ces seuls kilomètres-là lui coûtent, en rétrocession, rien moins que 400 000 € ! Un rapide calcul montre que ce budget permettrait d'offrir à tous ceux qui en auraient réellement besoin, plus d'un million de taxis à 15 € ! On imagine facilement à quelle école, quel terrain de sport, quelle amélioration de la voie publique tout ce bon argent pourrait servir. Lors de l'assemblée générale, une seule personne ayant "avoué avoir pris Le Paladin" mise à part, tout le monde était bien d'accord pour voter celui-ci aux gémonies. Un habitant de l'avenue Arouet signale même que, ne transportant personne et prenant de l'avance sur son horaire, ce véhicule fou poireaute devant chez lui pour, littéralement, passer le temps. Un autre dira son inquiétude de voir, après la ligne 12, d'autres bus parcourir d'autres rues du lotissement. Tout le monde serait alors concerné.

L. MARTIN ET A.FROMAGEOT DISPARITION DE DEUX TRÉSORISERS

Deux des trésoriers de l'Association ont disparu cette année. L'un en août, l'autre en avril. La première, Lidy Martin, a tenu les comptes pendant plus de quinze ans et pas seulement. Parcourant le lotissement sans relâche, elle distribuait les cartes des adhérents. On la voyait avec son petit caniche noir prendre des nouvelles de chacun. Jusqu'à ce qu'en 1987, elle passe le témoin à Antoine Fromageot qui occupera cette fonction de longues années.

L'un et l'autre étaient des Riverains de longue date. L'un et l'autre habitaient avenue d'Alembert. Comme tous les trésoriers, ils remplissaient leur fonction bien au-delà de la simple comptabilité qu'elle suppose. Il va de soi que les chiffres doivent tomber juste ; mais l'essentiel de leur ouvrage est ailleurs : dans la relance des adhérents oublieux qui attendent pour régler leur cotisation et dans la gestion prévisionnelle de la trésorerie qui est le nerf de la guerre. On ne vit certes pas pour de l'argent ; on ne vit cependant pas sans argent. "Le Riverain" présente aux familles ses plus sincères condoléances. Le conseil d'administration de l'Arps leur témoigne en outre sa reconnaissance pour leur action constante et efficace au sein de l'Association des Riverains du Parc de Sceaux.

SEULE, DÉSESPÉRÉMENT SEULE... MAIS LE PALADIN TOURNE TOUJOURS !

Un tour pour rien : une Riveraine a renouvelé l'expérience, près d'un an après la mise en service de ce Paladin de malheur... Même résultat qu'au printemps. Le vide est l'état naturel du Paladin.

Je prends le Paladin, jeudi 7 septembre à 15h20 à la station Rer Parc de Sceaux. Aucun client sauf moi. Ne desservant plus les stations Fontaine - N 20 - Cottages - La Fontaine Grelot - Le Petit Chambord - le Paladin emprunte la nationale. Puis le conducteur et moi passons sans nous arrêter devant la station 8-Mai. A 15h28, nous nous arrêtons à Pierre-Loti, au pied du collège Evariste-Galois.

Nous passons Les Musiciens et nous arrêtons aux Ailantes-les-Blagis. Je suis seule. Le conducteur fonce alors sans avoir besoin de s'arrêter, puisqu'il n'y a personne en vue, et je vois défiler les stations Colbert, Fontenay-Houdan - Mairie de Sceaux - Cimetière de Sceaux - Les Quatre Chemins - le Carrefour des Mouillebœufs - l'Hôpital Marie Lannelongue - Robinson - le square Gueusquin - Henri Sellier - Fourcade - la place des Alliés - le Grand Marché - la Résistance - Daniel Defoe pour arriver, à 15h43, à Collège-Romain-Roland.

Là : 10 mn d'arrêt sans personne à l'horizon. Comme dans le conte de Charles Perrault "Sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?". Le conducteur et

moi repartons alors. Je m'amuse à deviner l'origine des noms des stations Carreau-Garnier, Loup-Pendu, Les Sculpteurs, Château-d'Eau. Toujours seule. A 16 h, nous arrivons à Châtenay-Malabry. Enfin, je vois du monde ! Une trentaine de collégiens attendent. Je vais avoir de la compagnie pour combattre mon ennui. Malheureusement, pas un seul ne monte, ils attendent l'autobus. Je me rendrai compte plus tard que ce dernier emprunte la départementale, donc le trajet court en direction du Rer Antony tandis que nous allons traverser les rues pavillonnaires d'Antony dans un trajet plus long pour nous diriger vers le même Rer.

Toujours seule

A 16h16 nous arrivons à Francis-de-Pressensé et, là, quatre personnes montent. Sauvée, j'ai des compagnons ! Mais à l'arrêt suivant, Président-Allend, un passager descend. Puis un autre à La Briaude. Sans s'arrêter à Léon-Martine nous filons vers Les Godets où trois personnes montent. En fin de parcours, nous sommes six voya-

geurs. Sans s'arrêter à Marcel-Maillard, nous arrivons à Julien-Perin et trois personnes s'installent. Puis deux autres à François-Molé. Mais tous descendent à l'arrêt Antony Rer.

Le Paladin a été utile pendant exactement... douze minutes !

Je suis à nouveau seule. Le conducteur et moi attendons huit minutes à La Croix-de-Berny sans personne à l'horizon. Enfin, nous repartons et regagnons notre point de départ par les stations Le-Brun - Arouet - avenue Le-Nôtre du Parc de Sceaux sans nous arrêter puisqu'il n'y a personne. A 16h30, terminus : tout le monde descend. Enfin, moi, puisque je suis seule ! Je descends à la station Rer Parc-de-Sceaux en saluant le conducteur. Celui-ci a eu la chance d'avoir un passager qui l'a accompagné dans sa solitude. Sans moi, il n'aurait vu personne sur 90 % du trajet.

Le lecteur notera que sur toute la commune de Sceaux — et dans le lotissement — personne n'a utilisé le Paladin.

Paulette Ratier

UN CHÂTEAU DONT LES RIVERAINS SONT LES PLUS PROCHEs SPECTATEURS

C'est à la découverte d'une renaissance que vous êtes conviés. Réalisée avec l'aide du conseil général, la restauration des écuries et remises du Domaine de Sceaux vous offre l'accès aux plus anciens bâtiments contemporains du Château de Colbert, aujourd'hui disparu.

Après avoir acquis le Domaine en 1670, Colbert fit élever le Pavillon de l'Aurore et les pavillons de l'entrée d'honneur puis son fils, le marquis de Seignelay, commanda à Jules Hardouin Mansart l'Orangerie encore existante. Le Domaine revint ensuite à Napoléon-César-Edouard Mortier, filleul de Napoléon, duc de Trévise, à la mort tragique de son père, officier d'ordonnance de Louis-Philippe. Chambellan de Napoléon III, sénateur



en 1853, le duc de Trévise fit élever par Le Soufacher, en 1856, l'actuel château.

Lorsque le domaine fut vendu au département de la Seine, une ébauche de musée y fut installée dès 1938. Réactivées en 1949, les collections furent enrichies par les incessantes recherches des conservateurs. Elle retracait maintenant toute l'histoire de la région parisienne du XVII^e siècle, à nos jours. Ces collections regroupent des œuvres d'art, des peintures, des céramiques, un important cabinet d'art graphique, du mobilier dont une merveilleuse commode en laque récemment acquise. Au centre de documentation, on peut consulter 300 cartes de l'Ile-de-France, 3 000 photos, 30 000 cartes postales anciennes, 10 000 volumes. C'est

grâce à cette mémoire précieusement conservée que vous êtes invités à découvrir des bâtiments et des lieux inconnus. L'exposition «Sceaux, architectures pour un domaine de Colbert à nos jours» est ouverte jusqu'au 15 janvier 2007.

Faisant office de réserves, ignorées du grand public, ce sont les écuries de Colbert qui revivent aujourd'hui. Après une longue étude pour les mettre en conformité avec la muséographie actuelle et sans altérer leur ancienneté, l'architecte Christian Menu a été chargé de les réhabiliter. Au service du roi, par ses hautes fonctions, Jean-Baptiste Colbert devait se déplacer rapidement entre son hôtel parisien, rue des Petits-Champs, sa maison de Sceaux et Versailles. Il lui fallait une heure de carrosse entre chacun de ces lieux, des chevaux, des voitures. En charge des chantiers royaux, il sut, à Sceaux, agir en commanditaire avisé, alliant commodité, confort, économie.

Il plaça ses écuries à droite de l'avant-cour ainsi exclues du champ de vision pour ne pas nuire à la beauté des façades de sa demeure. De plus, elles étaient proches, à l'est, de l'arrivée des eaux captées pour ses bassins. Des canalisations alimentaient un puits, une fontaine et un «pédiluve-abreuvoir» pavé avec une rampe d'accès. Cet abreuvoir était attesté dès 1690 par le mémoire de réparations effectuées par Louis Vigneux, maçon entrepreneur des Batiments du Roi. Rares étiez-vous sans doute à connaître ce Bain des chevaux inscrit depuis 2003 à l'inventaire supplémentaire des bâtiments historiques.

A cette époque, l'importance des chevaux était énorme. Luxe obligé de l'aristocratie pour l'art du manège, utilité pour la chasse, le voyage, les attelages pour les carrosses qui eux-mêmes affi-



Les écuries rénovées du Château de Sceaux (ci-dessus) ont été dotées d'un restaurant et d'une boutique (ci-contre) dont l'assortiment se compose de beaux livres sur le domaine de Colbert et d'objets de souvenirs.

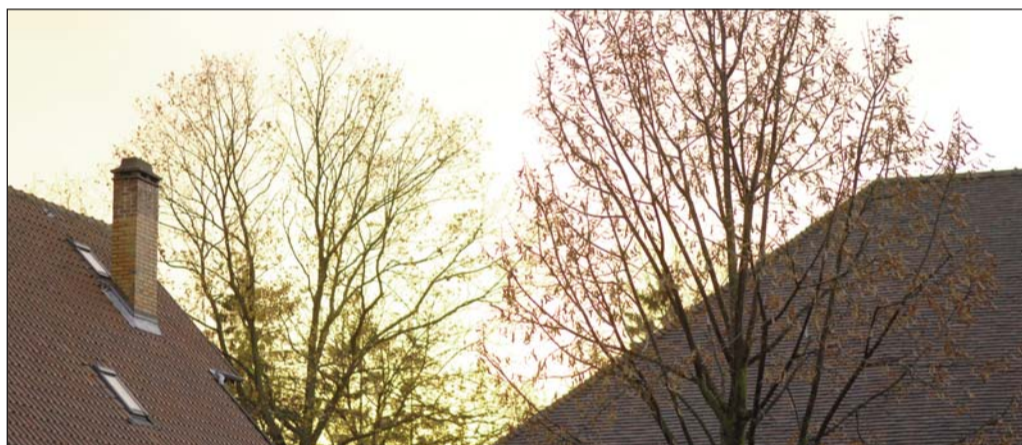
chaient le rang et le prestige du propriétaire ! S'inspirant des écuries construites à Saint-Mandé pour Fouquet, c'était la grande nouveauté d'un plan en U que l'on retrouvait ici pour Colbert d'après les plans des dessins conservés au National Museum de Stockholm. Pas de faste mais une longue écurie d'une cinquantaine de mètres sur six de large où pouvaient s'aligner une quarantaine de chevaux dans des stalles. Ils avaient la tête en face du mur aveugle au nord, pour ne pas éblouir leurs yeux, près d'eux des bancs à coucher pour les précieux palefreniers de garde et des coffres de chêne fermés à clef pour l'avoine. Lumière et ventilation entraient généreusement par les grandes ouvertures de la façade sud. Au-dessus, dans les vastes combles, on stockait le foin.

En retour, les ailes du bâtiment abritaient les remises à voitures, les chaises de promenade et à l'entresol, des chambres qui étaient dépourvues de cheminée par crainte des incendies. Elles servaient aux cochers, postillons, garçons d'attelage, selliers, forgerons. Par contre, il n'y avait pas de logement au-dessus des chevaux car le bruit des pas, la poussière soulevée à travers les plafonds

auraient nui à leur santé. Dans les différents inventaires, on retrouve, pour le duc du Maine : 23 voitures, 3 chaises, 4 charrettes, 3 tombereaux (7 voitures à Paris) ; pour le duc de Penthièvre : 120 chevaux et 60 personnes qui l'accompagnaient de château en château. A Sceaux, il y avait une utilisation restreinte, permanente et à usage agricole. Les passionnés d'équitation apprécieront particulièrement la présentation des sondages archéologiques pratiqués dans la cour des écuries, les gravures extraites de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert (1751 à 1772) et les superbes voitures et attelages exposés, prêtés par les musées de Compiègne, Eu, Versailles, Thouars, Lisbonne.

Du Château seigneurial de Colbert exprimant prestige et représentation à celui des Mortier-Trévise affichant l'héritage du passé avec son architecture extérieure de style Louis XIII, il reflète à l'intérieur les courants qui traversent le Second Empire. Le Domaine de Sceaux se dessine ainsi, en boucle dans l'Histoire, et vous en êtes les plus proches spectateurs.

Françoise Flot



Nos arbres doivent être «conduits» par des spécialistes qui leur feront des tailles douces. Et par personne d'autre !

PRENEZ SOIN DE VOS ARBRES : ILS VOUS PROTÈGENT LES CONSEILS D'UN AGRONOME

A cette époque de l'année, des personnes sonnent à nos portes se proposant de tailler les haies et d'élaguer les arbres. En règle générale, ces personnes ne présentent pas les qualités requises. Il faut savoir qu'une taille ou un élagage inappropriés fragilisent les arbres qui vont en souffrir et parfois en mourir.

Or nous avons la chance d'avoir près de nous, au Château de Sceaux, les services des Parcs, Jardins et Paysages du département. Vous vous souvenez sans doute du brillant exposé de Jean-François Dewilde, directeur de la mission botanique et scientifique, à notre assemblée générale de décembre 2004. Il avait souligné combien il était désormais nécessaire de protéger nos arbres compte tenu des conditions atmosphériques de la région parisienne qui ne cessent de se dégrader.

Nos arbres deviennent en effet moins résistants aux insectes, champignons et bactéries diverses. Depuis trois ans, la situation s'est aggravée par plusieurs périodes de sécheresse ; on peut constater que certains arbres n'ont pas fait de feuilles au printemps comme, par exemple, des bouleaux, des marronniers ou des tuyas.

C'est la raison pour laquelle nos arbres doivent être «conduits» par des spécialistes qui feront des tailles douces et traiteront les plaies dans le cas de suppression de grosses branches. Interrogés, les services des espaces verts du Château de Sceaux recommandent vivement

aux riverains de s'adresser à deux associations : elles vous communiqueront des adresses de professionnels dans la région parisienne.

- Association Sequoia (79, avenue de la Cour-de-France - 91260 Juvisy ; 01 69 45 28 00),
- Société française d'arboriculture (Chemin-du-Mas - 26780 - Châteauneuf-du-Rhône ; 04 75 90 81 49).

Certains d'entre nous ont dans leur jardin des «arbres remarquables» inventoriés par le département. Faisons en sorte que de nouveaux arbres dans nos propriétés deviennent, à leur tour, des arbres remarquables, que nos descendants seront heureux d'admirer. En les protégeant, en les confiant à des spécialistes, nous assurons leur pérennité. Ayons à cœur de transmettre ce patrimoine végétal irremplaçable que sont les arbres. Ne les amputez donc pas, ne les réduisez pas à un tronc surmonté de quelques rameaux qui dénaturent leur silhouette. Moins les arbres sont élagués mieux ils se portent !

Francis Herbain

NOTRE CAHIER DES CHARGES EST UN DOCUMENT QUI DOIT ÊTRE INSÉRÉ DANS TOUT ACTE DE VENTE

Des notaires nous écrivent régulièrement pour demander des précisions sur le Cahier des Charges du lotissement. Afin que tous les notaires de la région soient informés, ainsi que la Chambre des notaires de Paris et la Chambre des notaires des Hauts-de-Seine, nous avons adressé la lettre ci-dessous.

Ainsi que vous le savez, la cour d'appel de Versailles, à l'occasion d'un procès que nous avons gagné, a prononcé un arrêt — lequel est définitif puisqu'il n'y a pas eu de pourvoi en Cassation. Il en ressort que l'article 17 de notre Cahier des Charges «doit s'interpréter comme comportant une double interdiction, soit celle de morceler un terrain et donc d'y édifier plusieurs bâtiments et celle d'y édifier un immeuble comprenant plusieurs habitations». Il est donc reconnu que notre lotissement est réservé à l'habitation individuelle. Nous rappelons que l'article 27 intitulé «insertion au contrat de vente» stipule :

- Le présent Cahier des Charges sera inséré dans tout acte de vente, tant par les soins du vendeur que par ceux des acquéreurs, lors des aliénations successives, soit par reproduction du texte complet, soit tout au moins par référence précise, de telle sorte que le Cahier des Charges ne fasse qu'un avec l'acte de vente et continue à perpétuité la loi des parties.

Sceaux le 15 juillet 2006

Maîtres, En tant que professionnels de l'immobilier, vous êtes amenés à établir des documents concernant la vente et l'achat de propriétés situées dans le lotissement du Parc de Sceaux. Nous vous rappelons que ce lotissement est régi par un Cahier des Charges.

Historiquement, le lotissement du Parc de Sceaux a été créé sur le domaine du Château de Sceaux par le département de la Seine. Un Cahier des Charges fut élaboré par ce dernier et approuvé par le conseil général de la Seine le 29 décembre 1928. L'acte a été dressé par M^{es} Bonnel et Buzin, notaires du département le 19 mars 1930 et publié aux hypothèques le 19 juillet de la même année.

Au titre de la loi du 6 janvier 1986, ce Cahier des Charges a été maintenu. Les Pos de Sceaux et d'Antony s'y réfèrent. Il est de jurisprudence constante que la règle la plus contraignante doit s'appliquer en cas de juxtaposition des clauses d'un Cahier des Charges et des règlements d'urbanisme d'un Pos.

Ce Cahier des Charges prévoit expressément que le lotissement est réservé à l'habitation individuelle. La cour d'appel de Versailles dans son arrêt du 20 février 2006 vient de confirmer notamment que l'article 17 «doit s'interpréter comme comportant une double interdiction, soit celle de morceler un terrain et donc d'y édifier plusieurs bâtiments et celle d'y édifier un immeuble comprenant plusieurs habitations.

L'Association des Riverains du Parc de Sceaux (Arps) veille à ce que ces règles soient respectées. C'est pourquoi son conseil d'administration a décidé d'adresser cette lettre aux professionnels de l'immobilier d'Antony, de Sceaux et des communes limitrophes. Afin de prévenir toute contestation qui amènerait l'Association à intenter des actions judiciaires visant au respect des clauses du Cahier des Charges, nous tenions à vous rappeler ces faits et souligner vos obligations tant vis-à-vis des vendeurs que des acquéreurs des propriétés situées dans le lotissement.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

**Le conseil d'administration
La présidente**

Le Riverain du Parc de Sceaux, trimestriel édité par l'Association des Riverains du Parc de Sceaux (Arps), 45, avenue Lulli, à Sceaux (Hauts-de-Seine). Ont participé à ce numéro : Paulette Ratier, Françoise Flot, Alain Boutigny et Francis Herbain. Imprimé par Crisido, à Pantin. Directeur de la publication : Nicole Duheil. Maquette : Jean-Baptiste Brunel.